



Notre fille ne veut plus aller chez son père

Par **cotesdarmor22**, le **07/08/2008** à **00:02**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis décembre 2007. Notre fille qui aura 12 ans en décembre 2008 ne veut plus aller chez son père (un mercredi sur 2, un week-end sur 2 et 5 semaines prises durant certaines vacances scolaires).

Notre fille a depuis le début de la procédure dit qu'elle ne voulait pas être obligée d'aller chez son père mais à cette moment là, elle n'avait que 10 ans. Depuis elle y va contrainte et forcée et le manifeste à son père.

Elle vient de passer 9 jours chez son père. Elle m'a appelé 4 fois en pleurs et à bout de nerfs ; durant 4 jours, elle a préféré se passer de repas "normaux" pour ne pas être en présence de son père (elle grignotait derrière son dos) ; elle est restée enfermée dans sa chambre pour l'éviter au maximum. Ceci parce que les 5 premiers jours ont été difficiles pour elle : il n'a cessé d'être sur son dos, à critiquer tous ses faits et gestes

Elle m'a rapporté l'extrait d'une lecture qu'il lui a faite (**mon ex a confirmé !**) d'un livre sur le Moyen Age où une femme arrêtée pour vol a eu les oreilles coupées, a été enterrée vivante. Elle a été déterrée le lendemain par un charcutier pour en faire du pâté car on manquait de viande à cette époque. J'ai appelé une assistante sociale quand notre fille m'a relaté les faits. La réaction de celle-ci fut immédiate "mais il est malade ce Monsieur, il a un problème !".

Je n'ai pas l'intention de laisser la situation se dégrader plus qu'elle n'est. Notre fille revient à chaque fois sur les nerfs, il n'est pas rare que le dimanche soir, au retour, elle ne mange rien, appétit coupé par les 2 jours passés avec son père. Leurs relations sont exécrables, mon ex s'énerve très facilement.

Les mêmes problèmes relationnels avaient eu lieu avec notre fils au même âge. Il a dû

consulter un psychiatre et être mis sous anti-dépresseurs tant les relations avec son père étaient atroces. Son père ne cessait de le dénigrer, de le rabaisser. C'est une des raisons de ma demande de divorce. Dès que la séparation a été prononcée par le juge, notre fils n'a plus eu besoin ni de médicaments ni de voir son psy.

Mon ex applique apparemment le même schéma relationnel avec elle qu'avec son fils. Se rajoute un côté pervers (type de lecture).

Notre fille veut absolument saisir le juge et demander un droit de visite libre dès ses 12 ans (décembre). Je pensais faire une requête pour demander un allègement du droit de visite.

Quelles sont toutes les démarches possibles? Que nous conseillez-vous ? Merci

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:34**

La modification du droit de visite et d'hébergement ne peut être fait que par jugement du JAF. Il n'y a pas d'âge pour qu'un enfant puisse demander à être entendu par le JAF afin que cet enfant lui fasse part (par écrit) de ses désirs. Le juge prendra une décision "dans l'intérêt même de l'enfant".

De votre côté, dans le cadre de cette demande de modification, vous pouvez aussi demander que ce droit de visite soit limité dans le temps (par exemple de telle heure à telle heure 1 samedi après midi sur 2...) ainsi que de lieux (à tel endroit neutre, donc pas chez son père) et en présence d'une tierce personne. Cela limitera au maximum certaines dérives du papa à l'égard de sa fille. Voyez votre avocat.